



Accusation à tort de tentative d'agression sexuelle...

Par **selassee**, le **19/10/2012 à 16:20**

Bonjour,rnrnJ'ai une personne de mon entourage en qui j'ai entièrement confiance(comme un frère) qui vient de découvrir qu'il y avait une collègue à lui qui venait de porter plainte pour tentative d'agression sexuelle. Cette collègue avec qui jusqu'à présent tout allait bien à mal interprété une situation.rnMon ami lui avait simplement demandé s'il ne voulait qu'il se fasse la bise...Cette dernière n'a rien dit à même sourie. Aucun témoin par ailleurs.rnMais voilà, que mon ami se retrouve muter de son lieu de travail et découvre à son grand étonnement qu'elle à porté une plainte pour tentative d'agression sexuelle. je pense que cette personne est malveillante et cherche à obtenir de l'argent! Que peut faire mon ami, il vient d'être auditionné, pas de preuves, mais il est très affecté par cette affaire. Comment peut-il se retourner, par quel moyen peut-il avoir un recours, faut-il qu'il porte plainte pour diffamation?rnMerci à vous tous si quelqu'un à des éléments de réponse.

Par **une grand mère**, le **01/12/2012 à 12:11**

je suis accusée par mes 3 petites filles agressions sexuelles uniquement pour de l'argent, je dois passer en correctionnel, je suis désespérée par tant de mensonges que puis-je faire, j'en suis incapable aidez moi

Par **herve38940**, le **01/12/2012 à 16:51**

Bonjour je vais répondre en premier à selasse rnrnConcernant le dépôt de plainte j ai rarement vu les gens porter plainte pour une embrassade entre amie rnrnVous pouvez alors déposez plainte pour dénonciation calomnieuse si votre époux est relaxé ou si il n y a aucune poursuite à son encontre ce que je lui souhaiternrnSachant que par l article 11 de la déclaration universelle des droits de l homme et du citoyen de 1946 votre mari reste présumé innocentrnrnUne diffamation il n y a pas de dépôt de plainte contre la personne c est juste accuser à tort une personne

Par **herve38940**, le **01/12/2012** à **16:59**

Bonjour , concernant le pseudo une grand mere , vous êtes également , par rapport à l article 11 de la déclaration universelle des droits de l homme et du citoyen de 1946 , vous êtes présumé innocentrnrnConcernant votre affaire vous êtes quand meme , poursuivi au correctionnel , donc à savoir risque de peine d emprisonnement à la clé , si vous êtes reconnu coupable vous risquez du ferme , car il n y a pas une mais trois personnes agressées , en plus ce sont des mineurs , donc les magistrats sont encore plus sévère car ce sont des personnes vulnérables.rnrnJe vous conseille de prendre un avocat de toute urgence rnrnCordialement

Par **une grand mère**, le **01/12/2012** à **19:16**

J'ai pris un avocat, malgré tout ce tissu de mensonge de la part de mes petites filles que j'ai gardé durant toute leur jeunesse jusqu'à 15 ans, mon petit fils vit maintenant chez moi, et ma petite fille l'une des trois est venue aussi vivre à 16 ans jusqu'à 20 ans alors qu'elle disait qu'elle subissait aussi ses agressions, c'est grave me dit l'avocat, effectivement les 3 disent la même chose à une virgule près, ce stratagème a été monté par la mère, je crois qu'il faudra que je m'adresse aussi aux associations dans le cadre des accusées à tort, j'ai l'impression de revivre l'affaire Outreau, quelle tristesse. elles ont maintenant 30 ans 25 et 20 et portent plainte 10 ans après, et une fois mon mari décédé merci de m'avoir répondu

Par **herve38940**, le **01/12/2012** à **21:30**

vous avez une chance de vous en sortir ce sont des faits qui sont ancien plus le temps passe plus les choses s effacent

Par **une grand mère**, le **02/12/2012** à **09:34**

Il paraît que non, et de plus il n'y a jamais de faits jamais de la vie, seul l'argent les pousse a agir ainsi et une vengeance de détruire leur père, la mère les ayant manipulé pour celarnbien a vousrnrnune grand mère désespérérnrconnaissez-vous des associations pouvant m'aider svp

Par **une grand mère**, le **09/12/2012** à **10:09**

bonjour rnrnj'ai laissé un message j'ai bien l'impression que mon avocat ne prend pas trop
cette affaire au sérieux, donnez-moi une adresse d'association svprnd'avance mercirnune
grand mère bien en peine